



A tous les Assureurs-maladie

Votre interlocuteur
Urs Wunderlin

Ligne directe
032 625 30 25

E-mail
urs.wunderlin@kvg.org

Date
21 novembre 2017

Tests pour la compensation des risques avec groupes de coûts pharmaceutiques (PCG)

Mesdames, Messieurs,

La compensation des risques avec groupes de coûts pharmaceutiques (compensation des risques PCG) entre en vigueur au 1er janvier 2020. Par lettre circulaire du 9 mars 2017, nous avons informé les assureurs au sujet des livraisons de données et des deux séries de tests prévues pour cette compensation des risques. Les instructions consignées dans cette lettre circulaire concernant les livraisons de données et, plus précisément, au sujet du contenu des données, de leur structure, de la description des interfaces ainsi que du format des fichiers continuent à s'appliquer. Ce n'est qu'en ce qui touche l'exécution du premier test qu'il y a des modifications (voir point 1.1 ci-dessous).

Fin octobre / début novembre 2017, nous avons donné cinq séances d'informations sur ces thèmes, à l'attention des assureurs-maladie. Tant la circulaire du 9 mars 2017 que la présentation montrée à l'occasion des séances d'information sont en ligne sur notre site Internet (www.kvg.org).

1. Tests

1.1. Premier test

Comme nous vous en avons informés à l'occasion des séances d'information précitées, nous n'effectuons pas le premier test au courant du premier semestre - comme prévu initialement et confirmé dans notre circulaire du 9 mars 2017 - mais bien durant le deuxième semestre 2018. De plus, nous renoncions à un calcul durant ce test car, nous fondant sur des retours d'assureurs, il y a lieu d'admettre une qualité insuffisante des données nécessaires au calcul (en particulier les données 2015 et 2016). Plusieurs assureurs-maladie nous ont par ailleurs communiqué qu'il ne leur est pas possible d'assurer une fourniture de données au moyen d'un état des données du passé.

Le but de ce test est de voir si les assureurs participants transmettent les données dans la qualité exigée selon les prescriptions de l'IC LAMal et de vérifier les procédures techniques.

En un premier test, il s'agit de livrer les données individuelles des années 2016 et 2017 avec les indications relatives aux remises des médicaments (GTIN et/ou pharmacode ainsi que nombre d'emballages). Nous publierons les lignes directrices pour ces fournitures de données jusqu'à la fin juin 2018.

Nous vous prions de veiller absolument à ce que, au cours du premier test, les données 2016 et 2017 soient livrées toujours avec **l'état des données au 28 février 2018**. Des mutations effectuées après le 28 février 2018 ne peuvent pas être prises en compte dans ces données.

1.2 Deuxième test

Le deuxième test aura lieu comme prévu durant la première partie de l'année 2019 et contiendra également un calcul de la compensation des risques PCG, de sorte que les assureurs-maladie en auront à temps les résultats (y compris des décomptes détaillés fictifs) pour l'établissement de leurs budgets. Nous vous fournirons en temps voulu les informations de détail concernant le deuxième test.

Nous vous prions de veiller à ce que, au cours du deuxième test, les données soient livrées comme suit:

Données	Etat des données
2016	28.02.2018
2017	28.02.2018
2017	28.02.2019
2018	28.02.2019

1.3 Participation aux tests

La participation aux deux tests est facultative. Les résultats des tests ne seront donnés qu'aux assureurs-maladie participants. Le formulaire d'inscription au premier test sera adressé par nos soins aux assureurs, avec le Guide pour le relevé des données, d'ici la fin juin 2018 au plus tard.

2. Qualité des données à livrer

Les exigences en matière de portée et de qualité des données à livrer pour la compensation des risques PCG ne se sont pas accrues de manière marquante. C'est ce qu'ont d'ailleurs montré les discussions au cours des cinq séances d'information effectuées.

Afin que nous puissions nous faire une image précise de la qualité des données pour l'exécution de la compensation des risques PCG ainsi qu'à propos des composantes techniques, nous vous prions de bien vouloir remplir le questionnaire joint en annexe et de nous le retourner d'ici au 15 décembre 2017.

3. Déploiement d'un logiciel

Pour la validation, la pseudonymisation, le cryptage et la transmission des données de la compensation des risques PCG, les assureurs ont besoin d'un logiciel qui est actuellement développé par l'Institution commune LAMal. Ce logiciel (application desktop) sera mis à disposition des assureurs jusqu'à fin juin 2018 au plus tard.

Nous demeurons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos salutations les meilleures,

Institution commune LAMal



Marc Schwarz
Directeur



Urs Wunderlin
Chef du département
compensation des risques

Annexe: Questionnaire relatif aux données nécessaires à la compensation des risques PCG